

BILAN DU « 1^{ER} CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DES PRAIRIES FLEURIES DANS LES PARCS EN 2010»



SOMMAIRE

1. Succès auprès des agriculteurs	3
2. Le concept de prairies fleuries s'adapte à tous les contextes locaux	3
3. liste des plantes indicatrices et Méthode de notation des prairies fleuries.....	3
4. validation empirique de la notion « d'équilibre agri-écologique ».....	4
5. Compétence des jurys	4
6. Conduite des visites des parcelles : organisation	4
7. Dynamiques locales enclenchées grâce au concours	5
8. Apiculture	5
9. Retours médias et communication	5
10. Animation du concours	6
11. MAE T Prairies fleuries Herbe 07	6
12. Construire un bilan sur des bases scientifiques	6

Construction du bilan

Des rencontres entre animateurs locaux ont eu lieu (séminaires Fédération des PNR fin août et réunion PN en juillet). Une enquête auprès de tous les Parcs et leurs partenaires a permis de recueillir une évaluation précise des territoires (voir document lié « enquête bilan concours dans les Parcs ». Des membres du comité d'organisation national ont participé aux jurys locaux et se sont ainsi forgé une opinion sur les forces et faiblesses de ce 1er concours national. L'analyse scientifique des résultats est assurée par l'expertise collective pilotée par l'INRA au sein du programme de recherche DIVA2 dans lequel la Fédération des Parcs est partenaire. Un rapport est en cours de rédaction et sera finalisé en fin d'année 2010.

Rédaction

Philippe Mestelan, Michel Delmas, PNR Massif des Bauges

Thierry Mougey, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Véronique Boussou, Parc Nationaux de France

Christine de Sainte Marie, Cyril Agreil, Sylvain Plantureux, Institut National de la Recherche Agronomique

BILAN DU CONCOURS DANS LES PARCS

1. SUCCES AUPRES DES AGRICULTEURS

Le concours a réuni 207 éleveurs dans 18 parcs participants (13 PNR, 5 PN). Les agriculteurs ont apprécié ces rencontres sur le terrain et cette méthode des fleurs pour changer de regard sur leurs prairies. Ils ont apprécié la valorisation du principe de l'équilibre agricole et écologique, qui place la parcelle dans un gradient entre ces deux propriétés. Leur travail n'est ainsi pas jugé au regard d'une norme absolue et le concours est perçu comme un temps d'échange et d'information collectif. A la surprise générale, beaucoup de jeunes agriculteurs ont par ailleurs participé au concours, ce qui a été remarqué et souligné par les Parcs : les prairies fleuries ne correspondent pas à une vision passéiste de l'agriculture et la biodiversité n'est pas perçue comme une contrainte !

Basé sur l'observation de plantes indicatrices, le concours a motivé de nombreux éleveurs intéressés à discuter avec un jury d'experts thématiques (agronomie, écologie, apiculture, paysage). Il a contribué à améliorer les relations entre monde agricole et Parcs naturels ou nationaux, généralement perçus comme des institutions environnementalistes.

2. LE CONCEPT DE PRAIRIES FLEURIES S'ADAPTE A TOUS LES CONTEXTES LOCAUX

Le concours a montré qu'il est tout à fait possible de rassembler autour de ce concept davantage de territoires, même ceux plus concernés par les pelouses, les parcours, les landes ou les zones humides. Les milieux naturels concernés sont variés et témoignent de la diversité des systèmes agropastoraux métropolitain (zones Atlantique, Continentale, Méditerranée et Alpine).

Le nom générique de « prairies fleuries » correspond en fait à des « surfaces herbagères riches en espèces », si bien que même des Parcs comme la Camargue où le nom générique de prairies fleuries ne faisait initialement pas sens au vu des milieux naturels qui la constitue (pelouses de plantes annuelles, jonchaies) ou la Brenne (prairies humides à hautes herbes où les fleurs sont peu visibles), ont pu vérifier qu'ils pouvaient utiliser les mêmes critères de notation que les autres Parcs et rentrer pleinement dans le concours. De même les pâturages (plus ou moins embroussaillés, parcours etc) ont été intégrés au concours sans poser de problème de compréhension, bien qu'éloignés de l'image « prairies fleuries ».

3. LISTE DES PLANTES INDICATRICES ET METHODE DE NOTATION DES PRAIRIES FLEURIES

La liste des plantes indicatrices associée à la méthode d'inspection et de notation des prairies par le jury est bien appréciée. Elle incite le jury à parcourir la parcelle dans un temps limité et le long d'une diagonale pour observer les variations de végétation et découvrir l'hétérogénéité de la prairie selon des propriétés communes à tous les Parcs et néanmoins ayant du sens pour tous.

La liste de plantes indicatrices testée cette année au niveau national a également bien fonctionné, malgré les craintes initiales de la plupart des Parcs, attachés à leur liste ou à leurs spécificités locales. Son utilisation à des fins de MAET « Prairies fleuries » n'interdit pas bien entendu des adaptations régionales, mais celles-ci semblent tout à fait réalistes au vu de l'expérience des botanistes lors des concours dans les Parcs.

4. VALIDATION EMPIRIQUE DE LA NOTION « D'ÉQUILIBRE AGRI-ÉCOLOGIQUE »

3 catégories de prairies ont été visitées par les jurys locaux : prairies de fauche grasse, prairies de fauche maigres, pâturages. La notion d'équilibre agri-écologique a pris tout son sens au moment des discussions des jurys. Un consensus entre naturalistes et agronomes pour désigner les meilleures parcelles a été systématiquement obtenu ! Choix partagé et notion bien comprise par tous, même si cette validation empirique reste à conceptualiser d'un point de vue scientifique.

Les jurys aimeraient être capables de mieux établir un lien technique entre la parcelle visitée et le système fourrager de l'exploitation. Cela pourrait être une perspective du concours 2011.

5. COMPÉTENCE DES JURYS

L'ensemble des Parcs souligne la qualité des échanges entre les membres des jurys, qui se sont déroulées en présence de l'agriculteur. Les agriculteurs ont apprécié l'échange avec le jury et sont très demandeurs de conseils.

La présence d'agriculteurs dans le jury (président souvent), a apporté un réel plus en terme d'échange et d'animation.

Les membres des jurys sont globalement spécialisés dans leur domaine. C'est l'assemblage et la confrontation de leurs expertises qui donnent une compétence agri-écologique au jury local. L'ambition de la méthode proposée cette année était d'identifier des indicateurs communs et d'apporter des connaissances sur la valeur agri-écologique des prairies. Cette ambition n'a pas été atteinte, ces deux aspects étant généralement appréhendés séparément. Une compétence sur les liens entre production et biodiversité apparaît ainsi nécessaire.

La capacité des jurys à observer et comprendre les dynamiques de végétation des prairies s'est également avérée insuffisante. Les critères agronomiques classiques ont été construits sur des prairies simplifiées et homogènes et ne sont pas adaptés à ces milieux complexes. Ceci est apparu particulièrement évident pour la catégorie « pâtures ».

Enfin, les jurys pourraient intégrer des compétences vétérinaires, pour travailler notamment sur le lien entre santé des animaux et végétations consommées par le troupeau, dont un certain nombre d'éleveurs ont fait état.

6. CONDUITE DES VISITES DES PARCELLES : ORGANISATION

Les échelles d'organisation du concours ont été variables suivant les Parcs. L'avantage de travailler sur un secteur territorial défini est de pouvoir faire tourner le concours sur le territoire d'une année sur l'autre, d'avoir une dynamique plus forte localement (proportion d'agriculteurs participant plus forte, implication des acteurs locaux) et de limiter les distances et donc les temps de déplacement du jury entre deux prairies candidates.

Les échelles de zones AOC semblent également pertinentes pour organiser une telle manifestation, ces syndicats de produits étant très intéressés par la démarche.

La visite des parcelles ne doit pas dépasser 2 jours, ce qui apparaît comme une limite maximale pour mobiliser un jury dont les membres ont une occupation professionnelle. Cette contrainte limite le nombre de candidatures à 18 ou 20 prairies, au plus.

7. DYNAMIQUES LOCALES ENCLENCHEES GRACE AU CONCOURS

Des dynamiques locales fortes semblent s'enclencher sur certains territoires en lien avec les AOC. Les intérêts sont communs, en termes agronomique, économique et d'image.

Certains Parcs souhaitent se saisir du concours pour relancer des dynamiques collectives autour des « marques parc », des circuits courts « viande » ou pour créer des labellisations nouvelles « prairies fleuries ».

Le fait le plus notable est que ces dynamiques locales qui s'amorcent autour des prairies fleuries ne se cantonnent pas à des actions de valorisation par les filières. De nombreux « produits conjoints » ont été élaborés dans les Parcs participants : apiculture dans les Bauges, actions d'accompagnement et de formations (participation des lycées agricoles au concours, projet de caractérisation des prairies dans le Mercantour et dans les Vosges du Nord, nombreux projets de formation des agriculteurs et des techniciens), animation contribuant à une reconnaissance sociale des prairies fleuries et du travail des agriculteurs (fêtes, sorties nature, visite de ferme, boucle VTT dans le Morvan), scolaires (prix des enfants dans le Jura, classe découverte en Bauges), produits agricoles (gelée de prairies fleuries en Lorraine), etc.

8. APICULTURE

La présence des apiculteurs dans les jurys a été importante (14 / 18) et appréciée. Ce sont souvent des apiculteurs professionnels qui se sont déplacés bien que la période des concours soit une période particulièrement chargée pour eux.

Ils ont été intrigués par la démarche et sans doute au départ un peu perplexes de la réalité de l'engagement des éleveurs en faveur de la biodiversité, dans un contexte national de forte tension entre apiculteurs et agriculteurs à cause des mortalités d'abeilles.

Leur connaissance des ressources prairiales pour leurs ruches est souvent sommaire et certains apiculteurs n'avaient pas conscience que certaines prairies présentaient encore une ressource potentielle pour leur rucher. Les dates précoces de fauche ou le pâturage court dominant dans les campagnes, et les apiculteurs sont relativement désabusés devant l'évolution des pratiques agricoles. Des analyses de pollen ont été effectuées pour mieux connaître les liens entre la flore prairiale et les pollens et nectars récoltés. Tous apprécient pourtant les prairies fleuries et, plus particulièrement, les prairies moyennement productives, avec suffisamment de volume de plantes à fleurs. La diversité floristique est quant à elle appréciée pour la santé des ruches (pollens diversifiés).

Le projet intéresse les apiculteurs, mais leurs relations avec les Parcs sont assez ténues, malgré quelques marques « miel du Parc ». Les apiculteurs professionnels sont transhumants si bien qu'ils se sentent finalement concernés de façon ponctuelle par les Parcs.

9. RETOURS MÉDIAS ET COMMUNICATION

On note une bonne mobilisation des médias locaux (presse régionale et presse agricole) et nationaux (10 reportages dans les journaux télévisés nationaux sur TF1, F2, F3).

Certains parcs ont été déçus de la couverture médiatique chez eux mais cela semble lié à des problèmes de calendrier.

Une revue de presse nationale est en cours de réalisation, sur la base des revues de presse locales.

Le journal du concours a été adressé à tous les acteurs des Parcs (700 adresses individuels en moyenne). Celui-ci semble avoir été apprécié des élus et des éleveurs. Une affiche des plantes indicatrices a également été diffusée via les Parcs.

10. ANIMATION DU CONCOURS

La principale dépense occasionnée par le concours pour les Parcs a été le temps consacré à son organisation. Il est variable suivant les Parcs et les chargés de mission soulignent que le temps consacré n'est pas seulement utile pour le concours mais aussi pour faire avancer d'autres dossiers (40 jours en moyenne : 50 jours Lorraine, 60 jours Volcans d'Auvergne, 50-60 jours Morvan, 30-40 jours Pyrénées catalanes, 20-30 jours Pilat, 15 jours Bauges, 10-15 jours dans le Jura, déjà rodé pour son 3ème concours, organisé en partenariat avec le Comté qui réalise une partie du projet).

Il est intéressant de constater que le concours mobilise autant les chargés de mission Natura 2000 et « milieux naturels », que les chargés de mission « agriculture », les deux travaillant dans la plupart des Parcs ensemble sur le projet. Ceci renforce le caractère transversal du concours des prairies fleuries, entre agriculture et milieux naturels.

La mobilisation institutionnelle (élus, directeur) est également de mise pour la remise des prix locales.

11. MAE T PRAIRIES FLEURIES HERBE 07

Tous les Parcs participants s'accordent à dire qu'un lien fort existe entre concours et MAE Herbe 07. Les parcs qui appliquent déjà cette mesure territorialisée utilisent le concours des prairies fleuries pour l'animer et la suivre. Ceux qui n'ont que le concours souhaitent mettre en place la MAET prochainement sur leur parc.

Tous les Parcs participants sont intéressés pour étudier une demande de MAET prairies fleuries dans mais aussi en dehors des sites Natura 2000. Il s'agit de leur part d'une volonté de protection de la qualité des prairies et de soutien à l'agriculture extensive à l'échelle des Parcs, que les sites Natura 2000 couvrent très partiellement. Cette extension contribuera notablement à la mise en place de la Trame verte et bleue ;

12. CONSTRUIRE UN BILAN SUR DES BASES SCIENTIFIQUES

La phase finale du projet doit établir le bilan du concours entre territoires et au niveau national. Un bilan précis est actuellement en cours et des rencontres entre les animateurs des concours ont eu lieu. Une enquête auprès de tous les Parcs et leurs partenaires a permis de recueillir une évaluation précise. L'analyse scientifique des résultats est assurée par l'expertise collective pilotée par l'INRA au sein du programme de recherche DIVA2 dans lequel la Fédération des Parcs est partenaire. Un rapport est en cours de rédaction et sera finalisé en fin d'année.



Résumé

Le concours 2010 est une réussite à plusieurs titres. Il a favorisé ou conforté en particulier :

- **des partenariats locaux constructifs** entre les agriculteurs, les agents des Parcs, les agents des organisations professionnelles agricoles (dont chambres d'agriculture et AOC), les membres d'associations naturalistes locales et les élus des collectivités ...
- **une reconnaissance de la compétence des équipes des Parcs** et de leur légitimité à participer aux programmes agri-environnementaux,
- **un cadre scientifique pour mesurer l'équilibre entre valeur agricole et écologique des prairies fleuries** (92% des prairies visitées ont une valeur agricole jugée très bonne par les jurys locaux), en partenariat avec l'INRA
- **une communication nationale** autour de la valeur des prairies naturelles qui est un enjeu important dans la **préparation de la nouvelle politique agricole commune** qui sera mis en œuvre à partir de 2013.

Comité d'organisation



Avec le soutien de



Partenaire



BALLONS DES VOSGES • BRENNE • CAMARGUE • CHARTREUSE • HAUT-JURA • LORRAINE
MASSIF DES BAUGES • MORVAN • PILAT • PYRÉNÉES CATALANES • VERCORS
VOLCANS D'Auvergne • VOSGES DUNORD • CÉVENNES • ECRINS • MERCANTOUR • PYRÉNÉES • VANOISE